



## Convention nationale FFHANDBALL - USEP 2018 – 2024



La fédération française de handball, désignée FFHandball,

L'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré, désignée USEP,

La FFHandball, fédération délégataire pour le handball, membre du comité national olympique et sportif français, seul organisme français affilié à la Fédération Internationale de Handball,

L'USEP, fédération sportive scolaire habilitée dans le cadre du premier degré de l'enseignement public, composante du secteur plein air et sport de la Ligue de l'enseignement, membre du comité national olympique et sportif français


ont décidé dans l'intérêt commun de permettre une pleine réalisation des enfants, de leurs associations et de leurs adhérents, d'entretenir une collaboration et dans ce but de conclure la présente convention entre les soussignés :

- Monsieur Joël DELPLANQUE, président, représentant et agissant au nom et pour le compte de la FFHandball
- Madame Véronique MOREIRA, présidente, représentant et agissant au nom et pour le compte de l'USEP.

### **Article 1 : Valeurs partagées**

L'USEP et la FFHandball réaffirment conjointement les valeurs suivantes qui s'inscrivent pleinement dans l'esprit « Génération 2024 », afin de contribuer à l'héritage des JOP 2024 pour que cette génération soit sportive, engagée et responsable :

- le droit pour chaque enfant, quelles que soient ses singularités, à bénéficier d'une éducation physique et sportive facteur d'apprentissages, de développement individuel, de plaisir, de renforcement de l'image de soi, de socialisation, de construction de la citoyenneté, de transmission de valeurs et de culture,
- la construction de réponses éducatives globales articulant les différents temps de l'enfant et la cohérence des différents intervenants (enseignants, éducateurs sportifs) des politiques éducatives mises en œuvre sur le territoire

 VM



local, notamment dans le cadre de la mise en place des temps d'activités périscolaires,

- le respect des besoins physiologiques de l'enfant en construisant des démarches centrées sur la réussite de tous ne visant pas à transposer des comportements techniques stéréotypés et inadaptés,
- l'éducation à l'autonomie, à la santé et à la citoyenneté par la formation des jeunes aux différents rôles indispensables à une pratique collective: joueurs, arbitres, secrétaires, organisateurs d'ateliers et de rencontre,
- la variété des activités physiques et sportives pratiquées, pour les enfants de l'école primaire qui permet le développement de toutes les compétences motrices sans recourir à des spécialisations précoces.

## **Article 2 : Principes de fonctionnement**

Sur l'ensemble du territoire la FFHandball et l'USEP, dans le respect de leurs spécificités et de leur champ d'intervention s'engagent sur la base des objectifs suivants :

- favoriser la "rencontre hand-ball " entre tous les enfants (égalité filles-garçons) sous toutes ses formes dans un esprit équitable et "coopétitif",
- favoriser l'éducation au bien-être, à la santé et à la prévention des conduites à risque à l'occasion de la "rencontre",
- établir une réelle coopération au service de l'éducation des enfants et au bénéfice du plus grand nombre d'entre eux.

Ces objectifs se traduisent par un engagement dans des plans d'action pour contribuer à la réussite de l'événement "Euro féminin novembre/décembre 2018 ». Dans ce cadre, la FFHandball et l'USEP s'associent pour mener un programme éducatif intitulé « Handballons-nous » détaillé dans les différents avenants complétant la présente convention.

### **Au niveau national :**

Les fédérations décident la création d'une commission mixte paritaire nationale FFHandball/USEP qui assurera entre autres le pilotage du programme "Handballons-nous ". Celle-ci peut inviter à titre consultatif toute personne morale ou physique dont la compétence peut éclairer ses travaux.

Elle se réunit au moins deux fois par an et en tant que de besoin pour assurer :

- les modalités de mise en œuvre des engagements pris en commun par la FFHandball et l'USEP,

JP VM



- le suivi et modalité du plan de communication partagé.
- l'évaluation des actions conduites au plan national et territorial et les éventuelles régulations nécessaires.

La commission mixte peut installer des groupes de travail spécifiques après accord des instances dirigeantes respectives.

### **Au niveau territorial**

Pour donner leur plein effet aux dispositions de la présente convention, les instances territoriales des fédérations mettent en place des commissions mixtes paritaires à leur niveau respectif qui élaborent des plans d'action en cohérence avec le programme "Handballons-nous" et ses différents avenants nationaux annuels : la signature de convention déclinant opérationnellement la convention nationale, au plan territorial, est un préalable à leur mise en œuvre.

### **Article 3 : Outils pédagogiques, formations**

La FFHandball et l'USEP mettent en commun leurs réflexions, leurs compétences pédagogiques et techniques pour :

- élaborer et tester un matériel sportif qui permet une offre de pratiques adaptée aux singularités de chaque enfant.
- partager et/ou coproduire des outils pédagogiques pour une approche globale de l'activité dans un objectif d'éducation à la vie. Toute production pédagogique ou technique réalisée par l'une des structures ne peut être utilisée sans l'autorisation préalable du partenaire (Handball 1<sup>er</sup> pas, L'attitude santé USEP, Rebonds et compagnie USEP...). En cas de coproduction il convient aux deux parties de s'accorder pour toutes diffusions
- favoriser la mise en place de formations territoriales conjointes même si chacune des deux fédérations garde naturellement l'initiative de la formation et du perfectionnement de ses cadres. En ce sens des équivalences basées sur la reconnaissance mutuelle des niveaux de formation concernés seront recherchées en vue d'une validation partenariale et/ou institutionnelle. Les animations ponctuelles, ou d'une durée plus importante auprès des enfants dans le temps scolaire, seront un moment de formation, d'échanges, visant l'autonomie des enseignants.

### **Article 4 : Les rencontres sportives**

Les actions entreprises en et hors temps scolaire, et notamment les rencontres sportives s'opèrent dans un cadre associatif USEP. Chaque partenaire s'engage à dynamiser son réseau pour que des rencontres partenariales en appui à l'opération « Handballons-nous » couvrent la majeure partie du territoire.

JD VM



## **Article 5 : Promotion et communication**

La FFHandball et l'USEP s'engagent à communiquer de façon concertée et régulière à chaque niveau de leur structure, du national à l'association sportive communale. Chaque envoi d'informations fait l'objet d'une validation par les deux parties. Les commissions mixtes sont des instances qui favorisent ces modalités de communication.

## **Article 6 : Dispositions financières**

Chaque action est détaillée dans un avenant qui précise les dispositions financières de chaque partie (matériel, outils pédagogiques, outils de communication, rencontres sportives, formations...)

## **Article 7 : Durée**

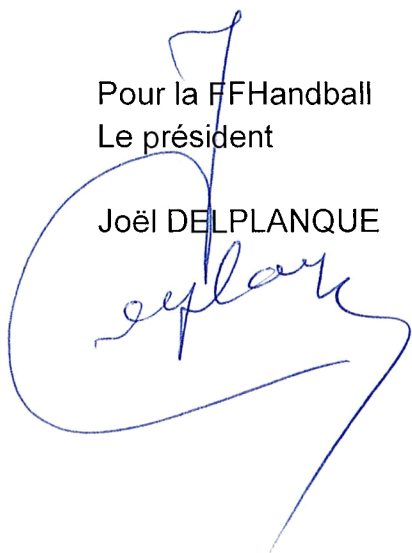
La présente convention est conclue pour une durée de 6 ans et renouvelable tacitement. Un avenant annuel précise les priorités opérationnelles et les moyens de mise en œuvre.

La présente convention pourra être dénoncée tous les ans par l'une ou l'autre des parties et en particulier en cas de non-respect des dispositions stipulées dans celle-ci. Elle pourra également être dénoncée à la fin de l'olympiade lors du renouvellement de l'équipe fédérale, si cette dernière ne s'inscrit pas dans les orientations choisies à la date de la signature de la présente convention. Cette dénonciation se fera par lettre simple, avec un préavis de 3 mois, avant le 1<sup>er</sup> juillet de l'année en cours.

Fait à Paris le

Pour la FFHandball  
Le président

Joël DELPLANQUE



Pour l'USEP  
La présidente

Véronique MOREIRA









La FFHandball et l'USEP, fortes de leur relation privilégiée, dans le respect de leurs spécificités et de leur champ d'intervention, mettent en place une collaboration nationale FFHandball/USEP afin de construire, mettre en œuvre, suivre et évaluer un programme éducatif « Handballons-nous » qui se décline sur les années scolaires de 2018 à 2024 en vue de contribuer pleinement, dans l'esprit « Génération 2024 », à l'héritage des JOP 2024 pour que cette génération soit sportive, engagée et responsable.

Ce programme s'articule autour de 3 objectifs principaux :

**Objectif 1 : Pratiquer l'activité en tant que joueur et savoir arbitrer.**

Pour le cycle 2, le sens de l'activité sera à comprendre en distinguant le rôle d'attaquant et défenseur (à tour de rôle, en attaquant sur un seul but tour à tour). Peu de règles et interdictions afin de favoriser l'activité.

Pour le cycle 3, il conviendra de pouvoir être simultanément attaquant et défenseur. Les règles normées du hand seront plus présentes pour cadrer l'activité...

**Objectif 2 : Favoriser la "rencontre" sous toutes ses formes dans un esprit équitable et "coopétitif".**

A ce titre, il s'agira, au plan national et territorial de favoriser, en et hors temps scolaire, la mise en place

- De "rencontres" en finalisation de module d'apprentissages EPS,
- De "rencontres" permettant la transmission d'une classe organisatrice faisant découvrir l'activité à d'autres classes,
- De "rencontres" qui prennent en considération le niveau de jeu des équipes au-delà des singularités des enfants (âge, sexe...)
- De "rencontres" comme complémentarités et prolongements entre temps scolaire, hors temps scolaire, portées par des clubs « sur invitation » : rencontres type tournois, manifestations locales ou régionales en tant que spectateur.
- De "rencontres" suivies et régulières, en inscrivant des classes volontaires dans un programme pluriannuel (articulation cycles CP/CE1/CE2 et CM1/CM2/6ème)



### **Objectif 3 : Favoriser l'éducation au bien-être, à la santé et à la prévention des conduites à risque à l'occasion de la "rencontre",**

A ce titre, il s'agira, au plan national et territorial, à l'occasion des "rencontres" conclues entre les instances FFHandball et USEP, de mettre en place :

- Des actions d'information, de sensibilisation, d'éducation,
- Des actions de formation des différents acteurs encadrant la "rencontre"
- Des actions de promotion des bienfaits du handball comme activité au service de la santé.

Dans ce cadre, l'utilisation des outils "**L'attitude santé**" et "**Rebonds et compagnie**" sera formalisée et systématisée.

### **Ces 3 objectifs ont pour but de favoriser l'engagement et la contribution de tous à la construction d'une citoyenneté réussie pour cette génération 2024 et de pérenniser les actions de développement de la pratique du hand-ball**

A ce titre, il s'agira, au plan national et territorial, à l'occasion des "rencontres" conclues entre les instances FFHandball et USEP :

- De mettre en place des actions de communication et de promotion sur ces rencontres
- De construire un programme FFHandball/USEP visant au déploiement d'actions départementales.
- De construire un programme FFHandball/USEP visant à faciliter l'accès et la participation des acteurs (élèves - enseignants) à différents événements territoriaux, départementaux ou locaux.

L'ensemble des objectifs et plan d'actions auront vocation à être formalisés dans un cadre conventionnel territorial déclinant opérationnellement la convention nationale.

### **Modalités de mise en œuvre**

Afin d'atteindre ces 3 objectifs, la FFHandball et l'USEP :

- Mettent en place une commission mixte paritaire nationale destinée à mettre en œuvre, suivre et évaluer les actions nationales et territoriales du programme "Handballons-nous",
- Mettent en place un appel à projet national, en direction des Commissions Mixtes Régionales et/ou Départementales, destiné à encourager la définition d'un plan de collaboration territorial USEP-FFHandball déclinant le programme "Handballons-nous". Une note d'orientations précisant les modalités de cet appel à projet sera adressée conjointement aux instances régionales USEP et FFHandball",
- Formalisent, en concertation un document conventionnel territorial déclinant la convention nationale et des avenants annuels déclinant le programme « Handballons nous ».



Année scolaire 2018-2019 :

ACTIVITES RETENUES	RESULTATS ATTENDUS
<b>PRODUCTIONS PEDAGOGIQUES</b>	✚ Finalisation de l'outil sur la Rencontre Sportive Associative Hand-ball
<b>EVENEMENTS SPECIFIQUES</b>	✚ Rencontres locales territoriales ou nationales à l'occasion d'événements spécifiques ou d'actions concertées
<b>FORMATION</b>	✚ Rédaction des modalités pratiques pour une appropriation départementale du programme et des outils.

Fait à Paris le

Pour la FFHandball

Le président  
Joël DELPLANQUE



Pour l'USEP

La présidente  
Véronique MOREIRA



